Commune de PONSAS

LE BULLETIN

Juillet 2021 - N°14

Bel été à Ponsas !

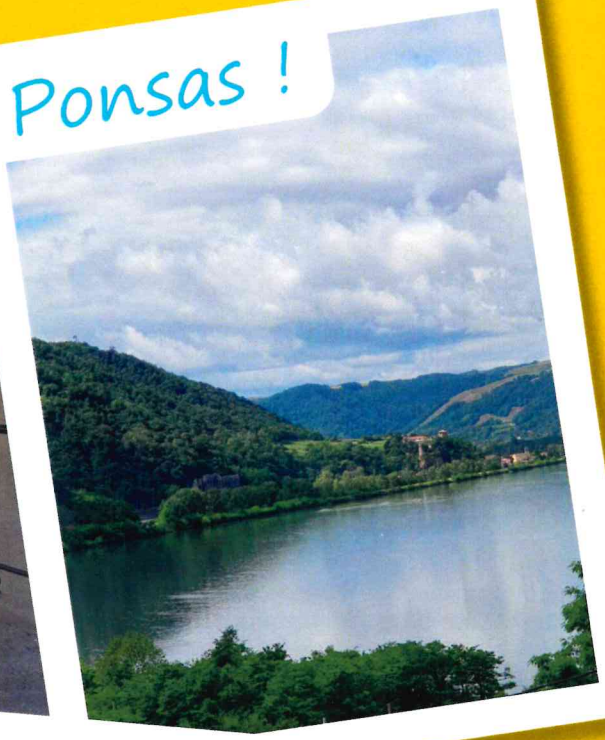

Le Rhône vu des hauteurs de Ponsas

FESTIVITÉS DE L'ÉTÉ :

- **2 juillet :** Marché au village en soirée
- **8 août :** Spectacles de rue à partir de 17h00
- **12 septembre :** Fête des Peintres, des Potiers et de l'Artisanat

Bonnes vacances !

A toutes les Ponsardières
et Ponsardiers
Le Village
26240 Ponsas

FERMETURE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE
les 16, 23, 27 et 30 juillet
ainsi que les 3 et 10 août.

Paroles de Ponsadiers

LE MOT DE M^ME LE MAIRE

Chères Ponsardières, Chers Ponsardiers,

Enfin la vie reprend son cours après des mois difficiles.

Nous pourrons profiter de l'été sereinement. Notre village va enfin reprendre des festives.

Dès le 2 juillet, le Comité d'Animation organise avec le soutien de la Communauté de Communes un marché au village en nocturne, au son de l'accordéon.

Le dimanche 8 août à partir de 17h, vous pourrez admirer sur la place du village 2 spectacles dans le cadre de la saison culturelle.

La traditionnelle Fête des Peintres, Potiers et de l'Artisanat fera son retour le 12 septembre. De nombreuses animations seront présentes.

Dès septembre, toutes les associations du village reprendront leurs activités.

Ponsas bouge. Grâce à l'ouverture du nouveau commerce « Le Comptoir de Ponsas » le village s'est doté d'un commerce de proximité. C'est un réel plaisir de pouvoir partager un moment convivial autour et dans l'établissement. Merci à Sophie Jammes pour son accueil et sa disponibilité.

Nous comptons sur chacun d'entre vous pour faire vivre ce commerce.

Prenez soin de vous et passez un bel été.

Marie Christine PROT, Maire
et l'ensemble du Conseil Municipal.

La rubrique du Père Linlin

Ponsas et ses charmes

Si vous empruntez son lit,
vous découvrirez ses charmes !

Les gorges du Riverolles abritent en effet de très beaux spécimens de charmes.
Cet arbre est présent aussi sur les versants nord de nos collines.
Ses troncs gris et cannelés portent d'amples houpiers.
Le déploiement particulier de ses feuilles au printemps a servi au Japon de modèle à des origamis.

Ses fruits sont de petites noix appréciées des animaux sauvages.
Son bois est utilisé pour des objets ayant besoin de dureté ou pour ses bonnes qualités de bois de chauffage. Il n'est cependant pas adapté aux usages extérieurs.

MATHÉO MIGUET

« Je m'appelle Mathéo Miguet, j'ai 16 ans et je suis en BAC Pro cuisine au lycée hôtelier de Tain. Je suis né à Ponsas et j'y ai toujours vécu. J'ai beaucoup d'affection pour mon village. Je m'y investis dès que cela m'est possible. Je suis président de l'Association des Jeunes de Ponsas. J'espère bientôt pouvoir refaire des manifestations.
Ma passion est la cuisine, j'aime aussi le rugby, la pêche, la pétanque, le jardinage et retrouver mes amis au city.
J'ai bénéficié d'une aide financière pour passer le permis de conduire. C'est une aide proposée par la Communauté de Commune « Passe ton permis ». Il faut réaliser 35 heures de bénévolat, et c'est tout naturellement que je l'ai fait à Ponsas. J'ai donc effectué divers travaux avec l'agent communal. En mai, j'ai réalisé mon stage pratique à Régal & Vous. J'ai participé à la confection des repas de l'école et aussi à l'accueil des clients. J'ai beaucoup aimé mon stage. En plus de la cuisine, j'ai fait de la vente. C'est très plaisant de parler avec les gens. Je ne me vois pas quitter ce beau village. »

Photos de Mathéo au Lycée Hôtelier de Tain en compagnie de grands chefs étoilés et du Chef de l'État lors de sa récente visite dans la Drôme.

DOMINIQUE ET MARC GRANGIER

Dominique Grangier : « Je suis originaire de Lamastre. Avec Marc, nous nous sommes mariés en 1986 et nous avons acheté notre maison impasse du Chant de la Source. Nous avons 2 enfants, 3 petits-enfants et une arrière-petite-fille qui fait notre bonheur. Nous sommes tous les deux retraités. J'aime pratiquer la marche et régulièrement je monte à la Madone. Je fais partie des membres du Don du Sang. »
Marc Grangier : « J'ai toujours vécu là, mon père travaillait dans le village à la Poterie Alphonse Mouton. Il créait les décors sur les pièces de céramique. Fin des années 90 avec Dominique, ma femme, nous avons commencé à collectionner les céramiques de la poterie Mouton signé Alpho. À ce jour, nous avons plus de 1000 pièces. Nous faisons les brocantes, les vide-greniers. Nous allons sur internet à la recherche des pièces manquantes. Ils arrivent que des gens nous donnent aussi des produits Alpho avec signature ou non. C'est vraiment devenu notre passion. J'aime aussi la photo. J'ai beaucoup photographié le village. Certains lieux sont devenus des habitations, on voit bien l'évolution à travers mes clichés »

Dominique et Marc se proposent gentiment de vous faire connaître une partie du patrimoine de Ponsas. Si vous souhaitez découvrir leur belle collection Alpho, vous pouvez les contacter au 04 75 23 27 05. Merci à eux.

BIEN VIVRE ENTRE VILLAGEOIS

Respectons nos voisins !

De nombreuses personnes ignorent les heures de tonte, l'emploi réglementé d'appareils pour travaux ou ne mesurent pas les nuisances provoquées par les aboiements répétés des chiens, le brûlage interdit de déchets, l'élagage des haies en limite de propriétés, l'usage de la musique…

Aussi, afin de respecter la tranquillité dans le village, il y a des règles et des horaires à observer (voir encadré) pour le bien-être de tous.

CHEZ SOI

Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage effectués avec des outils ou matériels bruyants sont autorisés les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30. Ces travaux sont interdits les dimanches et jours fériés par arrêté communal. De même, les propriétaires d'animaux doivent prendre toutes les mesures pour préserver la tranquillité du voisinage. Ainsi, un chien ne doit pas aboyer de façon répétée. Enfin, les alarmes anti-intrusion des habitations doivent être réglées de manière à éviter tout déclenchement intempestif.

EN EXTÉRIEUR

Sur la voie publique et dans les lieux publics, aucun bruit susceptible d'être gênant par son intensité, sa durée, sa répétition ou l'heure à laquelle il se manifeste ne doit être émis (ex : cris, pétards, alarmes autos, pétarades motos, fiestas extérieures…). Concernant les chantiers, les travaux bruyants effectués sur la voie publique ou proches des habitations doivent être interrompus entre 20h et 7h et les dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente nécessaire à la sécurité des personnes.

Extraits de l'Arrêté Préfectoral n°2015183-0024du2juillet2015.

Les troubles de voisinage, pas chez nous !

Bruits de pas, travaux de bricolage, musique, radio, aboiements… Lorsqu'elles deviennent trop pesantes, voire excessives, les nuisances provoquées par les voisins constituent un trouble anormal qui peut être sanctionné. Alors, pour une entente cordiale avec le voisinage, mieux vaut limiter les différentes gênes que peuvent occasionner les nuisances sonores, olfactives et autres.
En dehors des bruits provenant d'activités relevant d'une réglementation spécifique (infrastructures de transports, aéronefs, activités de défense nationale, ouvrages de réseaux publics et privés de distribution d'énergie, installations classées pour la protection de l'environnement, etc.), tout bruit causé sans nécessité ou par manque de précaution, portant atteinte à la tranquillité ou la santé de ses voisins est interdit, de jour comme de nuit.

Brûler ses déchets ? Pouaaaah !

Il est interdit de brûler dans les cheminées, jardins, cours ou terrains attenant à des habitations, des déchets de quelque nature qu'ils soient. Les déchets ménagers sont à déposer dans les conteneurs des points d'apport volontaire.

Écobuage toujours interdit

Depuis le 25 mars 2020, tout brûlage de déchets verts et végétaux, tout écobuage est interdit selon l'arrêté préfectoral n°26-2020-03-25-004, dans tout le département de la Drôme, et cela pour des raisons de santé publique et de lutte contre la pollution de l'air.
Si vous possédez des déchets inertes (tels que papiers, cartons, films plastiques…) ou des déchets de nature à engendrer des effets nocifs sur l'environnement, déposez-les en déchetterie.
Idem pour les déchets encombrants ou susceptibles d'être recyclés.

POUBELLELAVIE

Tournage des épisodes réalisés à Ponsas.

Prochainement, diffusion sur 3 ponsas auvergne rhône-alpes

En attendant la fin de cette série pour revoir la vie plus belle à Ponsas !

Une déjection canine dans l'espace public… Crotte alors !

Les excréments de chiens font partie des désagréments courants. Alors, pour garder les voies propres, utilisez un sachet plastique lorsque vous sortez votre animal de compagnie. Ce simple acte de civisme permet au village de garder son aspect agréable et les semelles des chaussures de vos voisins vous remercieront !

Vitesse limitée dans le village

En pratique

Comment faire cesser un trouble de voisinage ?

1/ régler le litige à l'amiable en privilégiant le dialogue ou en prévenant à l'avance vos voisins,
2/ faire constater les nuisances, en apportant des preuves (courriers échangés, constat d'huissier, procès-verbal, témoignages),
3/ mettre en demeure le voisin (par courrier recommandé) de cesser le trouble dans un délai raisonnable,
4/ en dernier recours, faire appel à un huissier pour constater la nuisance. Apporter, le cas échéant, cette preuve devant les tribunaux.

Faire intervenir un tiers pour tenter de régler le conflit :

- Le syndic de copropriété peut intervenir pour tout conflit entre copropriétaires, en rappelant au gêneur (propriétaire ou locataire) qu'il doit respecter le règlement de copropriété.
- Le conciliateur de justice : M^me^ Danièle Danjaume – Mairie de Laveyron les vendredis après-midi sur rendez-vous au 04 75 23 02 69 - Mail : daniele.danjaume@conciliateurdejustice.fr

DÉCLARATION PRÉALABLE OU PERMIS DE CONSTRUIRE ?

DP : Déclaration Préalable
PC : Permis de Construire

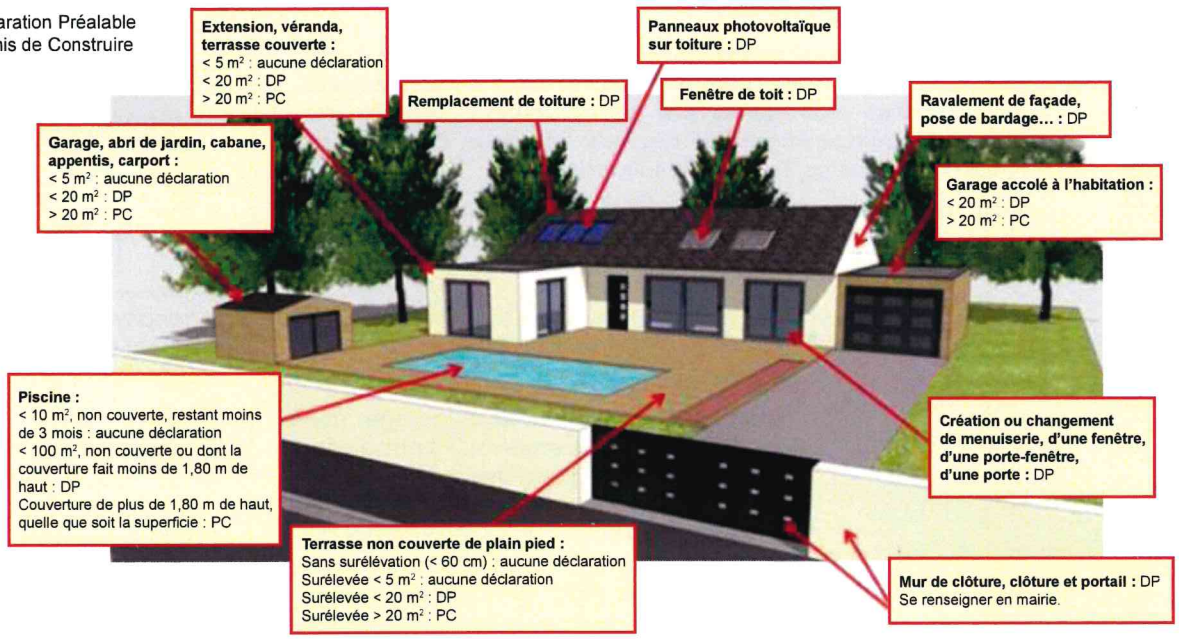

PRÉVENTION DES INONDATIONS

La campagne de diagnostics de vulnérabilité de la Communauté de Communes continue. C'est un programme d'actions de préventions des inondations (PAPI).

Cette démarche a pour objectif de trouver des solutions d'aménagement pour les habitations (batardeau de porte, arrimage de cuves...) afin de réduire la vulnérabilité aux inondations et de garantir la sécurité des personnes.

Ces diagnostics sont pris en charge par Porte de DrômArdèche qui apporte également une aide au financement des travaux recommandés spécifiquement pour l'habitation ou l'entreprise. Cette aide peut aller selon certains critères jusqu'à 80 % du coût de l'installation. Si vous êtes intéressés, vous pouvez contacter Patrice Bouchet, chargé de mission Prévention des Inondations : 04 75 23 45 65 p.bouchet@portededromardeche.fr

REPORT DES TRAVAUX SUR LE CD 500

Dans le cadre des études de terrain sur le raccordement des eaux usées de Ponsas à la station d'épuration de Saint-Vallier, il a été constaté une forte présence d'eaux pluviales parasites dans notre réseau d'eaux usées.

Il faudra donc réparer ou remplacer certaines canalisations d'eaux usées qui ont plus de quarante ans et qui ont dû souffrir des dégâts causés par les inondations de 2008. Pour ce faire, il faudra par endroits ouvrir la route.

Des travaux vont également avoir lieu cette année pour le déploiement de la fibre optique.

De ce fait, la réfection de la chaussée de la départementale 500 qui traverse notre village, initialement prévue en 2021, est reportée.

Les aménagements de la traversée du village pour la sécurité devront aussi par conséquent attendre leur tour.

BIENVENUE

Heureux d'accueillir tout nouveau-né sur le sol de la commune, le CCAS offre un bon d'achat pour le bébé ainsi qu'un livre de naissance.

8 MAI 1945

Comme l'an dernier, la commémoration de la fin de la seconde guerre mondiale s'est déroulée en comité restreint. Les élèves de l'école y ont participé par leurs dessins et messages de paix.

CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale met en place une permanence pour aider les personnes dans leurs démarches administratives (CAF, impôts, chèques énergies, dossier retraite, APA, MDPH...). Après la pause estivale, Cécile Pons, conseillère municipale et membre du CCAS, vous recevra sur rendez-vous les 1er et 3e vendredis du mois à 17h30 à partir du 3 septembre.

ACCA

En ce dimanche 13 juin 2021, l'ACCA de Ponsas s'est retrouvée pour son assemblée générale.
Autour de son président Nicolas Sonnier et de l'ensemble du bureau, il a été fait lecture des nouveaux statuts, du règlement intérieur, du rapport moral et financier.

Rappel du but de l'association :
- Assurer une bonne organisation technique de la chasse
- Favoriser sur son territoire le développement du gibier et de la faune sauvage dans le respect d'un véritable équilibre agro-sylvo-cynégétique
- Permettre l'éducation cynégétique de ses membres
- Mettre en œuvre la régulation des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts
- Veiller au respect des plans de chasse

Rendez-vous en septembre pour une nouvelle saison cynégétique.

COMITÉ D'ANIMATION

Après une année 2020 blanche au niveau des festivités, le comité d'animation aura la très grande joie de vous retrouver. Afin de partager à nouveau des moments conviviaux, les membres du comité vous donnent rendez-vous le vendredi 2 juillet pour un marché au village de 18h30 à 21h30 et le dimanche 12 septembre pour la 23e Fête des Peintres et Potiers et de l'Artisanat qui sera agrémentée de photos sur le village. De nombreuses animations seront aussi proposées pour la joie des petits mais aussi des grands !

SOU DES ÉCOLES

En 2021, le Sou des Écoles a dû s'adapter aux nouvelles contraintes, et a pu réaliser trois ventes à emporter :
- en mars : une vente de fromages, paniers de légumes, sirops, etc.
- en mai : une vente de brioches et de fleurs à l'occasion de la fête des mères.
- une dernière vente a eu lieu fin juin, avec au programme de quoi passer un bel été : des godiveaux, merguez et côtes de porc, du vin et des jus de fruits.

Le Sou des Écoles remercie vivement tous les habitants de Ponsas qui ont été nombreux à passer des commandes !

LES AMIS DU RIVEROLLES

Le bureau du Club a vendu ses timbres annuels. Les animations reprendront le 1er septembre selon les conditions sanitaires.

La vie communale

L'ÉCOLE EN PHOTOS

Une école dynamique ! Des enfants pleins d'énergie ! Une équipe pédagogique motivée !

Chansons, escrime, yoga, balade, handball...

CENTRE DE SANTÉ DE ST-RAMBERT-D'ALBON

Si vous êtes à la recherche d'un médecin traitant, le Centre de Santé de St-Rambert-d'Albon accepte de nouveaux patients. La prise de rendez-vous se fait uniquement par téléphone le matin au **04 28 13 04 00**.
Le centre de santé offre également des possibilités de RDV avec une orthophoniste et une sage-femme.

RÉNOVATION DE L'ÉCOLE

La municipalité travaille sur un programme de rénovation du bâtiment pour sa mise aux normes, l'amélioration de son fonctionnement et les économies d'énergie.

Numéros d'urgence

Pompiers :
18 ou 112 (à partir d'un portable)

SAMU et urgences dentaires : 15

Hôpital de Saint-Vallier :
04 75 23 80 00

Centres anti-poison :
Grenoble : 04 76 76 59 46
Lyon : 04 72 11 69 11

Centre de vaccination Covid
de Saint-Vallier : 04 75 68 37 87

Numéros utiles

Mairie : 04 75 23 00 39
Ouverture au public :
Mardi et vendredi de 14h à 18h

Déchetterie de Sarras du lundi au samedi :
hiver : de 9h à 12h et de 13h à 17h
été : de 8h30 à 12h et de 13h à 18h

Permancences Habitat : 04 75 23 54 46
ou habitat@portededromardeche.fr

Objectif Emploi : 04 75 23 54 44
du lundi au vendredi
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Ecole : 04 75 23 10 82

Assistantes maternelles :
Peggy : 04 75 23 28 61
Jennifer : 04 75 03 02 88
Sandra : 06 26 92 27 94
Florence : 06 63 30 08 48

Relais d'assistantes maternelles :
04 75 03 17 37
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
ou relais.assmat@portededromardeche.fr

CARROT IMPRIMEUR - Saint-Vallier - 04 75 23 04 84